



Cheque de caution non rendu par mon propriétaire

Par **baqué**, le **13/06/2012** à **11:55**

Bonjour,
J'ai déménagé il y a maintenant 2 mois et mon propriétaire ne m'a toujours pas rendu mon chèque de caution.
Je sais qu'il a un délai de 2 mois mais celui-ci est arrivé à terme.
Sachant que le jour de l'état des lieux de sortie il a signé en stipulant que tout était normal.
Ne répondant pas au téléphone ni à mes messages je ne sais comment m'y prendre.
Quels sont les recours ?

Par **cocotte1003**, le **13/06/2012** à **12:18**

Bonjour, d'abord vous parlez du dépôt de garantie et celui-ci doit être restitué dans les deux semaines après la fin de votre préavis et non de votre départ. Vous envoyez donc une LRAR à votre bailleur en le mettant en demeure de vous le restituer sous huitaine sans quoi vous saisissez le juge de proximité, cordialement